

Offre de l'ADEME Pays de la Loire aux entreprises

L'ADEME à vos côtés

PME, entreprises intermédiaires ou grands groupes, comment développer votre activité face aux enjeux environnementaux, comment contribuer à votre échelle à la transition écologique, l'ADEME – Agence de la transition écologique – peut vous accompagner dans vos projets.

Parce que la transition écologique est un levier de développement économique et d'emplois, l'ADEME vous aide concrètement à économiser ressources et énergie, soutient vos projets innovants et incite à vous engager dans des modes de production fondés sur une économie circulaire.

En septembre 2020, le Gouvernement a mis en place France Relance*, un vaste plan de relance de l'économie, avec un important volet consacré à la transition écologique.

L'ADEME, qui en est l'un des opérateurs, s'est dans ce cadre vu confier plus de 2 Md€ sur différents dispositifs (décarbonation de l'industrie, soutien de la transition écologique des TPE et PME, tourisme durable...), qui viennent compléter ses moyens d'intervention habituels (fonds chaleur, fonds économie circulaire...).

▪ Notre dispositif d'aides financières

En Pays de la Loire, le dispositif d'aides de l'ADEME couvre les domaines suivants :

- Les déchets,
- L'économie circulaire,
- La maîtrise de l'énergie,
- Les énergies renouvelables,
- La mobilité et les transports,
- L'innovation.

*Les informations relatives au Plan de relance sont signalées **en vert** dans le document.

▪ Le soutien de l'ADEME, c'est aussi des conseils personnalisés

De l'idée jusqu'à la valorisation de vos réalisations, l'ADEME vous conseille, vous accompagne, et vous soutient. En mettant son expertise au service de vos projets, quelle que soit la taille de votre entreprise, l'équipe des Pays de la Loire vous propose des :

- conseils neutres et indépendants adaptés à votre situation,
- méthodologies : cahiers des charges d'études, référentiels,
- outils de communication et d'information : plaquettes, guides, fiches de retours d'expériences...

Pour vous permettre de monter en compétence, de partager des expériences et des bonnes pratiques, vous pouvez participer à nos :

- réseaux d'échanges,
- journées techniques,
- formations.

En savoir plus

formations.ademe.fr | paysdelaloire.ademe.fr/evenements/manifestations | librairie.ademe.fr

▪ Nos partenaires et relais

Pour mutualiser les expertises et démultiplier notre action, nous travaillons avec les services de l'Etat et la Région Pays de la Loire. Nous collaborons aussi avec de nombreux partenaires et structures-relais sur lesquels vous pouvez vous appuyer et dont vous retrouverez les coordonnées dans ce document

L'ensemble de nos dispositifs d'aide est en ligne sur :
agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises

L'ADEME soutient l'ensemble des initiatives présentées dans ce document. Les aides de l'ADEME ne sont pas systématiques et sont étudiées au cas par cas. Elles peuvent être examinées au fil de l'eau ou sollicitées via des appels à projets, et sont soumises aux disponibilités budgétaires. N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur agirpoulatransition.ademe.fr pour suivre l'actualité des appels à projets...

Zoom

Accompagner votre transition vers la sobriété carbone

- **[Entreprises < 500 salariés]** Réaliser un bilan gaz à effet de serre (scope 3 c'est-à-dire aux émissions liées à l'activité de l'entreprise, à ses consommations en énergie, et à sa chaîne de valeur complète), puis construire et décliner une feuille de route opérationnelle pour les limiter grâce au [Diag Decarbon'Action](#), opéré par BPI France et co-financé par l'ADEME.

Votre contact BPI France - Direction Régionale Pays de la Loire
diagdecarbonaction@bpifrance.fr

- **[Entreprises > 100 salariés]** Travailler et décliner votre stratégie de transition bas carbone [ACT : Assessing low Carbon Transition®](#).
 - Après avoir réalisé un 1^{er} bilan de vos émissions de gaz à effet de serre (prérequis obligatoire), la **démarche ACT « pas à pas »** propose une méthode et des outils pour définir et mettre en œuvre votre stratégie bas-carbone.
 - La **démarche ACT « évaluation »** évalue quant à elle votre stratégie climat et la confronte aux exigences des trajectoires de décarbonation pour votre secteur.

Votre contact ADEME
Edouard FOURDRIN, edouard.fourdrin@ademe.fr

#Les déchets

Valoriser au mieux les déchets inévitables pour en faire des ressources.

L'ADEME Pays de la Loire vous soutient pour

→ Conduire une étude visant à améliorer la gestion de vos déchets

- [Etablissements < de 250 salariés]
Mener à bien une démarche de premier niveau, en faisant un :
 - diagnostic de vos flux (matières premières, fluides, énergie, déchets).
 - Diag Eco-Flux, porté par BPI France. Il permet un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les consommations d'énergie, matières, eau et la production de déchets.
- Approfondir votre démarche
 - étude de faisabilité et accompagnement à la mise en œuvre de projets de gestion des déchets.
- Déchets spécifiques
 - études pour la limitation des pertes et des invendus (hors restauration et industrie agroalimentaire),
 - études d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantiers.

→ Investir pour une meilleure gestion de vos déchets

- [Entreprises de toutes tailles et déchets spécifiques]
 - biodéchets : études préalables,
 - lutte contre le gaspillage (invendus) : études et investissements.

→ Contribuer à l'amélioration des services et équipements

- Développer des actions innovantes via l'appel à projets régional économie circulaire DREAL-ADEME-Région.
- [Entreprises du secteur de la gestion des déchets]
Pour les entreprises qui apportent des services en termes de gestion des déchets à d'autres acteurs (logistique, traitement...), l'ADEME propose des soutiens pour investir dans certains équipements :
 - déchèteries professionnelles : études ou investissements,
 - centres de tri et de préparation des déchets : études et investissements,
 - lutte contre le gaspillage (invendus) : études et investissements,
 - installations pour la réutilisation ou le réemploi : études et investissements,
 - unités de recyclage : études ou investissements,
 - faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets : études et investissements,
 - installation de méthanisation : études ou investissements.

Nos partenaires

- BPI France propose en plus du Diag Eco-Flux :
 - [PME]
Le prêt vert ADEME soutient les PME qui souhaitent engager un projet de transition écologique et énergétique (investissements matériels et immatériels: équipements, formations, besoin en fonds de roulement...).
 - [PME]
Le prêt méthanisation agricole accompagne les PME pour développer une unité de méthanisation à la ferme.

- Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) régionale et départementales de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, et de la Vendée proposent des accompagnements, notamment concernant les déchets.

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire propose aux artisans les dispositifs suivants :
 - un accompagnement personnalisé, sans reste à charge, via l'opération TPE-PME gagnantes sur tous les coûts, permettant de réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les consommations d'énergie, matières, eau et la production de déchets.
 - Eco-défis®, une démarche de réduction des impacts environnementaux tout en améliorant la performance globale de l'entreprise.
 - pour permettre aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets via Répar'acteurs.

Vos contacts en direction régionale

Référents entreprises du Pôle économie circulaire

Olivier BENOIT, olivier.benoit@ademe.fr, 02 40 35 52 65 pour la Loire-Atlantique (44)

Philippe VINCENT, philippe.vincent@ademe.fr, 02 40 35 80 26 pour le Maine-et-Loire (49),
la Mayenne (53), la Sarthe (72), la Vendée (85).

[Pour les déchets du BTP] Laurence LEBRETON, laurence.lebreton@ademe.fr, 02 40 35 80 16

#L'économie circulaire

Sortir du modèle classique « linéaire » de production et de consommation.

Economiser les ressources et les utiliser de manière aussi efficace que possible, dans un contexte de gisements limités et de changement climatique.

Faire évoluer les pratiques, tant dans le fonctionnement de l'entreprise, que dans la définition de ses produits (biens ou services), interroger les modèles d'affaires, et imaginer des solutions plus adaptées aux besoins, pour une meilleure efficacité environnementale.

L'ADEME Pays de la Loire vous soutient pour

→ Agir pour une économie circulaire grâce à l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

- Améliorer la performance environnementale de vos produits ou services via une [démarche d'écoconception](#) du diagnostic jusqu'aux investissements.
- S'engager dans un projet innovant grâce à l'appel à projets annuel national [PERFECTO](#).

Exemples de projets éligibles :

- o Etude de faisabilité pour l'écoconception d'une machine à laver le linge indéfiniment réparable ou d'une micro-laveuse
- o Elaboration et test d'un référentiel d'évaluation de la performance environnementale des solutions logicielles en vue de leur écoconception
- o Outils d'évaluation des impacts environnementaux des logiciels sur les objets connectés
- Revisiter son modèle d'affaires au regard du référentiel de [l'économie de la fonctionnalité et de la coopération](#) (valoriser les valeurs immatérielles de votre offre, passer d'une offre de produit matériel à une offre de services,...).

- Engager une démarche ambitieuse de développement et de mise en œuvre de produits ou de modèles innovants prenant en compte l'économie circulaire (projets > 2 M€) via l'appel à projets Economie Circulaire - Ecoefficience dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau.

Exemples de projets éligibles :

- o Technologies, procédés industriels, offres de services et produits plus résilients et plus sobres en matières, fluides ou énergie; intégration de matières premières issues du recyclage ou de récupération;
- o Allongement de la durée de vie et meilleure recyclabilité des produits;
- o Amélioration des procédés de collecte, préparation et valorisation des déchets; récupération de chaleur; amélioration de la gestion du cycle de l'eau...
- Développer des actions innovantes en répondant à [l'appel à projets régional économie circulaire](#) DREAL-ADEME-Région

Ecologie industrielle et territoriale

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise une gestion optimale des ressources et la valorisation de la matière et de l'énergie. Cette stratégie opérationnelle repose sur des partenariats entre l'ensemble des acteurs d'un territoire (entreprises, collectivités, etc.). Elle a pour objectif la mutualisation, le partage et les échanges de flux.

Une vingtaine de démarches d'écologie industrielle ont déjà été amorcées dans autant de territoires en Pays de la Loire. L'ADEME apporte son soutien à ces initiatives, en partenariat avec les structures territoriales, la Région et les chambres consulaires.

Le réseau écologie industrielle et territoriale (EIT) en Pays de la Loire, regroupe tous les acteurs publics actifs dans l'animation de démarches d'EIT sur les territoires.

Votre contact en direction régionale

Olivier BENOIT, olivier.benoit@ademe.fr, 02 40 35 52 65

Nos partenaires

- [PME]
BPI France propose :
 - le prêt vert ADEME, qui soutient les entreprises souhaitant engager un projet de transition écologique et énergétique (investissements matériels et immatériels : équipements, formations, besoin en fonds de roulement...).
 - le Volontariat Territorial en Entreprise vert (VTE vert) soutient le recrutement d'alternants ou jeunes diplômés, pour des missions en lien l'amélioration de l'impact environnemental d'une de votre activité.
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) régionale et départementales de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, et de la Vendée proposent des accompagnements, notamment concernant l'écoconception.
- [Artisans]
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire accompagne les artisans dans une démarche de réduction des impacts environnementaux tout en améliorant la performance globale au travers de la démarche Eco-Défis®.

Des réseaux pour échanger

- RUPTUR, association qui décroïsonne les entreprises pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et lancer des projets d'économie bleue (modèle écologique, responsable et durable).
- L'Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative (ADECC), réseau de chefs d'entreprises du Maine-et-Loire qui s'engagent dans l'économie circulaire. et L'association propose des services à tarif négocié (mutualisation d'achats, collecte des déchets, réutilisation de matières et services...).

Economie sociale et solidaire (ESS)

L'ADEME Pays de la Loire soutient les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui se mobilisent pour le développement de l'économie circulaire, la promotion de l'économie du partage, ainsi qu'une économie qui innove, expérimente et porte des solutions concrètes dans les territoires.

- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : www.cress-pdl.org
- Les Ecosolies : ecossolies.fr (44) via le dispositif Fabrique à initiatives
- Inter réseau de l'économie sociale et solidaire en Anjou, IRESA : iresa.org (49)
- Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, APES 53 : www.apess53.org
- Centre d'étude et d'action sociale, CEAS 72 : www.ceas72.fr
- Centre d'étude et d'action sociale, CEAS 85 : www.ceas-vendee.fr

Vos contacts en direction régionale

Référents entreprises du Pôle économie circulaire

Olivier BENOIT, olivier.benoit@ademe.fr, 02 40 35 52 65 pour la Loire-Atlantique (44)

Philippe VINCENT, philippe.vincent@ademe.fr, 02 40 35 80 26 pour le Maine-et-Loire (49)
la Mayenne (53), la Sarthe (72), la Vendée (85)

#La maîtrise de l'énergie

Réduire la quantité d'énergie et de ressources naturelles nécessaires à la satisfaction des besoins énergétiques et limiter les pertes d'énergie.

Fiabiliser et améliorer la compétitivité des outils de production d'énergie.

Réaliser des économies substantielles sur sa facture d'énergie.

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ADEME Pays de la Loire vous soutient pour

→ Initier une démarche de maîtrise de vos consommations en énergie

- [Entreprises de moins de 20 salariés]
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, propose aux artisans un accompagnement personnalisé, sans reste à charge, via l'opération TPE-PME gagnantes sur tous les coûts, permettant de réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les consommations d'énergie, matières, eau et la production de déchets.

Vos contacts à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Loire-Atlantique : Christophe TERRIEN, cterrien@artisanatpaysdelaloire.fr, 06 72 97 25 96

Maine-et-Loire : Aurore TESSON, atesson@artisanatpaysdelaloire.fr, 06 75 60 24 05

Mayenne : Thierry MONGAZON, tmongazon@artisanatpaysdelaloire.fr, 06 49 23 15 81

Sarthe : Virginie GARRY, vgarry@artisanatpaysdelaloire.fr, 06 49 24 31 47

Vendée : Bénédicte LIDON, blidon@artisanatpaysdelaloire.fr, 06 74 55 23 42

- BPI France propose :
 - [Sites de 20 à 250 salariés] Le Diag Eco-flux, un accompagnement personnalisé d'un expert sur 12 mois pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les consommations d'énergie, matières, eau et la production de déchets.
 - [PME et ETI] Le Volontariat Territorial en Entreprise vert (VTE vert) soutient le recrutement d'alternants ou jeunes diplômés, pour des missions en lien avec la réduction de votre empreinte carbone, l'amélioration de l'impact environnemental d'une de vos activités, la transition de votre chaîne logistique... [PME]
Le prêt vert ADEME, pour les entreprises qui souhaitent engager un projet de transition écologique et énergétique (investissements matériels et immatériels : équipements, formations, besoin en fonds de roulement...).

Votre contact chez BPI France - direction régionale Pays de la Loire

François POHIER, françois.pohier@bpifrance.fr

→ Approfondir votre démarche de maîtrise de vos consommations

- L'association ORACE vous permet de bénéficier de conseils pour améliorer la maîtrise de votre consommation en énergie (diagnostics, retours d'expérience, boîte à outils, accompagnement personnalisé) et identifier les aides dont vous pouvez bénéficier pour des petits équipements (isolation, ventilation, éclairage, pompes à chaleur...).
- Les certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sont un dispositif qui permet aux entreprises de toutes tailles de bénéficier de soutiens financiers pour des projets de maîtrise de l'énergie de la part des "acteurs obligés" (fournisseurs d'énergie) ou de leurs délégataires. Sont concernées entre autres ces opérations :
 - Enveloppe et bâtiments : isolation, éclairage, chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation...
 - Utilités sur le process industriel : motorisation performante, récupération de chaleur, suivi des consommations...
 - Économies d'énergie sur les équipements des transports...
- Le comparateur NR-PRO permet de comparer les offres des fournisseurs d'énergie.

Votre contact chez Orace

Laëtitia Rodier-Roy, contact@orace.fr, 02 41 49 56 37)

- [Entreprises du secteur industriel]

L'Agence de Services et de Paiements de l'Etat (ASP) finance jusqu'à fin 2022 une liste prédéterminée d'équipements permettant de mettre en œuvre la décarbonation des outils de production industrielle. Ces subventions peuvent représenter 30 à 50 % du montant des équipements éligibles.

Quelques exemples :

- Système de mesure ou enregistreurs, éventuellement accompagné d'un logiciel, permettant un suivi des performances énergétiques et/ ou la réduction des fuites sur des installations industrielles,
- Echangeurs thermiques récupérateurs sur fluides liquides, gazeux ou de refroidissement,
- Matériel pour la production d'électricité à partir de chaleur fatale,
- Matériel permettant le suivi des performances énergétiques des installations industrielles,
- Pompe à chaleur industrielle haute température et très haute température pour un usage à destination d'un procédé industriel (> 70 °C)...

Votre contact au de l'Agence de Services et de Paiements de l'État (ASP)

industrieEE-decarbonation@asp-public.fr

- L'Association Technique Energie Environnement (ATEE) propose le programme PRO-SMEn, qui encourage et soutient financièrement la mise en place de Systèmes de management de l'énergie (SMEn), conformes à la norme ISO 50001 dans votre entreprise. Dans ce cadre, une prime équivalente à 20% des dépenses énergétiques annuelles de vos sites certifiés ISO 50001, sous un plafond de 40 000 euros, pourra vous être octroyée. Ce dispositif est ouvert jusqu'en septembre 2022.

Votre contact au sein de l'ATEE

Cheffe de projet PROREFEI & Formation

Karine MAILLARD, k.maillard@atee.fr ou pro-smen@atee.fr

- Conduire des études de faisabilité puis investir dans des équipements performants permettant de récupérer et valoriser votre chaleur fatale, via d'autres process, le chauffage de vos bâtiments ou bien l'injection dans un réseau de chaleur.

Exemples d'équipements éligibles :

- Systèmes de captage de chaleur sur un procédé unitaire (colonne à distiller, séchoir, four, chaudière...),
- Systèmes de remontée du niveau thermique (Pompes à chaleur (PAC), compression mécanique de vapeur,
- Systèmes de production de froid (PAC en montage thermofrigopompe, groupe à absorption),
- Systèmes de stockage de la chaleur perdue,
- Transport et distribution de chaleur de récupération.

Votre contact en direction régionale

Référent chaleur fatale

Axel VAUMORON, axel.vaumoron@ademe.fr, 02 40 35 52 66

→ Monter en compétences

- Le programme PROREFEI forme le référent en charge des économies d'énergie de votre entreprise, notamment dans le secteur de l'industrie. Il est composé d'un MOOC de 6h, d'un stage de 2 jours (en présentiel ou classe virtuelle) puis d'un accompagnement individuel en situation de travail.
- INVEEST est un dispositif qui accompagne la montée en compétences des entreprises industrielles et des banques pour le financement de l'efficacité énergétique et du bas-carbone. Il est composé d'un e-learning de 2h, d'une formation de 2 jours puis d'un accompagnement individuel en situation de travail.

#Les énergies renouvelables

Investir dans des sources d'énergies à haute performance environnementale et au prix stable.
Maximiser les bénéfices économiques de leur déploiement au niveau local : développement de filières compétitives, création d'emplois non délocalisables, valorisation des ressources naturelles locales...
Contribuer à la lutte contre le changement climatique.

L'ADEME Pays de la Loire vous soutient pour

- Conduire des études de faisabilité technique et économique d'installations de production d'énergies renouvelables : biomasse, géothermie, solaire thermique, méthanisation et d'extension des réseaux de chaleur ou de froid.
- Investir dans des équipements performants de production d'énergies renouvelables : biomasse, géothermie, solaire thermique, méthanisation et de réseaux de chaleur ou de froid.
- [Artisans et commerces peu énergivores] Identifier les offres des fournisseurs d'électricité garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables, avec le label VertVolt.

L'accompagnement de la direction régionale, c'est aussi

Le Réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire, des experts qui vous aident dans votre parcours :

- Informations sur les atouts des énergies renouvelables,
- Identification des spécificités de votre projet et réalisation d'une note d'opportunité,
- Suivi et accompagnement à la mise en place des installations.

Les structures du Réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire par filières

- Bois-énergie : FiBois (ex-Atlanbois) - contact@fibois-paysdelaloire.fr
- Solaire thermique et photovoltaïque : Atlansun - contact@atlansun.fr
- Méthanisation : AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement) biogaz@aile.asso.fr et Méthatlantique : contact@methatlantique.fr
- Réseau des Énergies Citoyennes en Pays de la Loire (Récit) : contact@recitpdl.fr

Les structures du Réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire par département

Loire-Atlantique

Entreprises de Nantes Métropole
Nantes Métropole
Bérénice ROILETTE
berenice.roilette@nantesmetropole.fr
02 40 99 67 14, 06 85 33 07 48

Entreprises du reste du 44
Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)
Cédric GARNIER
cedric.garnier@sydela.fr, 06 40 49 27 29

Vendée

Union Cuma Vendée
Valentin FALCON
valentin.falcon@cuma.fr
06 73 87 35 99

Maine-et-Loire

Mission Bocage
Joël CARDINAL
j-cardinal@missionbocage.fr
02 41 71 77 50, 07 71 03 66 87

Mayenne

Fédération départementale
CUMA 53
Olivier BENOIT
olivier.benoit53@cuma.fr
02 43 67 37 34

Sarthe

Agence des Territoires de la Sarthe
Yannick BEAUJARD
yannick.beaujard@sarthe.fr
02 44 02 42 37, 06 98 55 78 40

Zoom

L'hydrogène

Le vecteur hydrogène apporte de nouvelles solutions pour stocker l'électricité, gérer les réseaux énergétiques ou se déplacer plus proprement. Il est complémentaire à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des sources renouvelables.

L'ADEME soutient les entreprises de toutes tailles :

- les [travaux d'innovation](#), permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport, au stockage d'hydrogène et à ses usages.
- le [développement d'écosystèmes territoriaux](#), qui associe infrastructures de production, de distribution d'hydrogène et leurs usages associés (industriels, stationnaires, mobilité terrestre, maritime et fluviale). Publication de l'appel à projets à venir sur agirpourlatransition.ademe.fr.
- la réalisation de [diagnostic](#) du potentiel de déploiement d'hydrogène sur un territoire donné.

Votre contact en direction régionale

Référent hydrogène

Rémi NOIROT, remi.noirotd@ademe.fr, 02 40 35 80 21

#La mobilité et les transports

Diminuer le nombre et les distances des déplacements motorisés en s'appuyant sur trois leviers :

- moins se déplacer,
- se déplacer en limitant ses émissions de gaz à effet de serre,
- et mieux se déplacer.

L'ADEME Pays de la Loire vous soutient pour

→ Accompagner la mutation de vos déplacements professionnels

- Suivre et optimiser vos déplacements professionnels, avec la démarche Mobili'Pro, qui propose aux gestionnaires de parcs d'engager leurs structures dans des actions d'amélioration sur les axes véhicules, carburants, conducteurs et management des déplacements.

→ Accompagner l'évolution de vos pratiques de mobilité vers le lieu de travail

- Participer au défi mobilité Pays de la Loire pour tester et valoriser de nouvelles pratiques de déplacement,
 - Mettre en œuvre le forfait mobilité durable, qui permet d'indemniser les frais engagés par le salarié pour se déplacer entre sa résidence et son lieu de travail en vélo, covoiturage, en transport en commun ou autres services de mobilités partagés.
- [Entreprise du secteur de la gestion des transports] Réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités de transport et de logistique grâce aux dispositifs suivants :
- Pour les chargeurs : Fret 21,
 - Pour les transporteurs de marchandises ou de voyageurs : Objectif CO₂ et le label CO₂,
 - Pour les commissionnaires : EVCOM
 - Pour la logistique urbaine : le programme InTerLUD.

Votre contact en Pays de la Loire

Caroline TINANT, caroline.tinant@ecoco2.com, 06 08 57 72 90

L'accompagnement de la direction régionale, c'est aussi

→ Deux programmes financés par les Certificats d'Economie d'Energie

- Le programme Advenir, qui permet de financer des points de recharge sur votre parking, à destination de votre flotte, de vos salariés, de vos clients, de vos fournisseurs...
- Le programme Objectif Employeur Pro Vélo, qui permet de proposer des équipements et services vélo conformes au référentiel employeur pro-vélo, élaboré par la Fédération française des usagers de la bicyclette et l'ADEME.

Des partenaires

- L'Observatoire Régional des Transports et de la Mobilité des Pays de la Loire, qui organise des journées d'information et de sensibilisation et met à disposition des outils et diffuse des bonnes pratiques.
- La cellule régionale d'appui « France Mobilités » animée par le CEREMA, la Région, la DREAL, la Banque des territoires et l'ADEME
- L'Association des Professionnels en Conseil Climat

Votre contact en direction régionale
Réfèrent mobilité en cours de recrutement

#L'innovation

Favoriser l'émergence de nouvelles solutions et services visant à réduire les consommations, à diminuer les impacts environnementaux et à lutter contre le changement climatique.

S'inscrire dans une logique d'industrialisation en vue d'une mise sur le marché des technologies et de la validation de leurs performances environnementales.

Faire une thèse avec l'ADEME

Programme thèses

- Allocation doctorale
- Doctorants (contrats de 3 ans)
- Concept, faisabilité

TRL* 3 à 4

Développer un projet R&D

Programme recherche et développement

- Subventions et aides remboursables
- Organismes de recherches, entreprises, associations et collectivités
- Développement, mise en œuvre expérimentale, recherche action, recherche pré-normative

TRL* 4 à 7

Financer un projet d'innovation

Programme d'Investissements d'Avenir

- Aides remboursables et subventions, prise de participation
- Entreprises
- Démonstration, expérimentation échelle 1, première industrielle

TRL* 6 à 9 +

*TRL : L'échelle TRL (en anglais technology readiness level) peut se traduire par niveau de maturité technologique

L'ADEME Pays de la Loire vous soutient pour

→ Développer et mettre en œuvre des dispositifs innovants

- Engager, grâce au « programme Thèses » une recherche prospective pour explorer de nouvelles thématiques ou approfondir certains sujets. Ces thèses cofinancées par l'ADEME permettent de s'appuyer sur les travaux d'un doctorant pendant trois ans.
- Développer des solutions et expérimenter leur mise en œuvre.
- Mettre en application des dispositifs innovants (procédés, « briques » technologiques, produits finis, modèle de fonctionnements) via des appels à projets :
 - o les concours I-nov opérés par BPIfrance pour les investissements compris entre 600 k€ et 5M€ selon les thématiques.
 - o le programme d'Investissements d'Avenir pour des projets en général supérieurs à 2M€.

→ Prouver l'efficacité environnementale de votre technologie

- En vue de la mise sur le marché de votre technologie, valider ses performances avec le dispositif Environmental Technology Verification (ETV).

L'accompagnement de la direction régionale, c'est aussi

Des partenaires :

- RETIS, réseau français des acteurs d'accompagnement de l'innovation sur les territoires, propose des Ecomasterclass : www.retis-innovation.fr
- Atlanpole et son dispositif Eco-Innovation Factory : www.atlanpole.fr/eco-innovation-factory
- Angers Technopole avec le programme d'accélération destiné aux porteurs de projets de l'économie circulaire : www.angerstechnopole.com/lancement-accelerateur-codec
- SMILE (SMart Ideas to Link Energies) est un réseau qui contribue au déploiement de grands projets industriels régionaux en lien avec les systèmes énergétiques intelligents (smart grids).

Votre contact en direction régionale

Référent recherche, développement et innovation

Bruno GAGNEPAIN, bruno.gagnepain@ademe.fr, 02 40 35 52 67

Zoom

Le programme d'action recherche Transition Energétique et Sociétale

L'ADEME Pays de la Loire s'investit dans le programme d'action Transition Energétique et Sociétale (TES). Ce dispositif repose sur le principe qu'au-delà de politiques publiques ambitieuses et de moyens à la hauteur, les transitions écologiques requièrent l'engagement de tous (notamment des entreprises), dans une coopération affirmée.

L'ADEME Pays de la Loire vous soutient pour

Expérimenter des solutions collectives et innovantes à travers un appel à manifestation d'intérêt visant à :

- Faire émerger et soutenir des projets portés par des collectifs des sphères publique, économique et civile,
- Inventer des modèles économiques à forte dimension locale,
- Modifier la gouvernance des politiques et des projets de transition,
- Mobiliser les acteurs par la mise en valeur de l'identité, des réussites et des ambitions de votre territoire.

Votre contact en direction régionale
Référent du Pôle territoires durables

Anne GOBBEY, anne.gobbey@ademe.fr, 02 40 35 80 13

#Communication responsable

Intégrer les questions de développement durable dans votre stratégie de communication.
Contribuer à décrypter les évolutions de la société mais aussi accompagner et impulser les changements de comportements, selon les principes du développement durable.
Réduire votre empreinte écologique en visant un numérique plus responsable.

- Le site Internet : communication-responsable.ademe.fr apporte des réponses, des méthodes d'action et d'auto-évaluation des démarches de communication responsable pour les entreprises privées, agence conseil en communication, association, professionnel du spectacle.
- Etre écoresponsable et viser la sobriété numérique grâce aux [guides des bonnes pratiques au bureau](#).
- Consommer le numérique de manière plus durable en s'appuyant sur le [guide d'un numérique plus responsable](#) : acquisition de matériel, gestion de l'énergie, impression, fin de vie du matériel, navigation internet, streaming... ou encore sur longuevieauxobjets.gouv.fr.
- Faire de votre événement un éco-événement grâce au [Réseau Eco-Événement \(REEVE\)](#) et labelliser vos événements internes ou externes.

Votre contact en direction régionale

Chargée de communication

Chrystèle CHAUVET, chrystele.chauvet@ademe.fr, 02 40 35 32 34

Zoom

Tourisme durable

[TPE-PME] Entreprises des secteurs de la restauration et de l'hébergement touristique situées en zone rurale :

- réaliser un diagnostic gratuit et concevoir un plan d'actions dans le cadre d'une démarche de transition écologique vers un tourisme durable,
- bénéficier d'aides forfaitaires visant à :
 - réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire) ;
 - ancrer dans les territoires et la chaîne de valeur locale des produits de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux) ;
 - favoriser l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel et point de différenciation par la valorisation des démarches (outils de communication).

Retrouvez [la liste complète des actions éligibles sur la page du Fonds tourisme durable](#).

Votre contact en direction régionale

Référent tourisme durable

Pierre CHABRET, pierre.chabret@ademe.fr, 02 40 35 80 20

ADEME Pays de la Loire

5, boulevard Vincent Gâche

CS 90302

44 203 NANTES Cedex 2

Tél : 02 40 35 68 00

ademe.paysdelaloire@ademe.fr



www.paysdelaloire.ademe.fr



@ademe

L'ADEME en bref

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique –, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines – énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... – nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.